L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 MAI 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 30 MAI.

☞ On trouvera à la deuxième page, les nouvelles que contenait notre édition d'hier soir : les départs de navires et de bateaux, des ventes par le sherif, ainsi que nombre de nouvelles annonces, qui n'ont pu trouver place à la 1ère page. Et à la troisième page, nouvelles officielles et autres.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour les détails et l'heure des ventes, voir aux annonces

Par le Sheriff—sur les lieux : de fonds et l'installation d'une pharmacie, rue de Chartres No 51, entre les rues Douane et Canal.

Par B. Turpin—au magasin de MM. Oscar Bordes & Co., No 14 rue Vieille-Levee—eaux-de-vie vins liquoreux, vermouth, absynthe, kirsch, sardines, &c.—Et à l'entrepôt de la Douane des Etats Unis, rue Vieille Levee No 37, au fond de la cour, vin rouge et blanc en barriques—ainsi, au No 14 Vieille Levee, sucre de la Havane.

Par Montgomery & Bros—au bureau de coton, 60 balles de coton.

Par les mêmes—au pied de la rue du Canal—meubles.

Par E. Roger & Co.—à leur salle d'encan, meubles divers.

Par D. E. Morphy—au No 8 rue des Magasins, 50 sacs gros sel de Liverpool.

Par J. P. Boisseau—au coin de rues Magasins et Gravier, bacon, farine, savon, &c.

Nouvelles du Nord

PAR L'OUEST,

D'UN JOUR PLUS RECENTES

Un arrivage de Cairo nous a mis en possession des dates qui vont jusqu'au 25 au soir de New York. Ces dates nous donnent les nouvelles qui suivent :

LETTRE DU GENERAL SHERMAN.

Accusation contre le département de la guerre

New-York, 25 mai—Voici la lettre du général Sherman, lettre qu'il a plaisir de la rapporter au sec rapport qui le concerne dont on a été déjà question :

Camp près d'Alexandrie, 19 mai.

Mon cher Bowman—J'arrive à l'instant : toute mon armée sera ici aujourd'hui. J'ai été perdu pour le monde pendant quelque temps, mais, en y rentrant je trouve que j'y ai fait quelque bruit et qu'on me accuse : les plus sinistres motifs.

J'ai fait de fréquents rapports officiels sur ma conduite officielle dans toutes les affaires publiques et tout cela est supprimé avec soin, et les journaux ont été laissés libres de répandre indistinctement au loin les plus ridicules absurdités.

Mais, vous savez quelle importance attacher à ces matières, vous savez que j'ai dû trop longtemps occupé à combattre les vrais ridicules pour être effrayé de simples stupidités de quelque part qu'elles viennent, de hautes ou de basses régions. Il est amusant de remarquer combien certaines hommes de renom tirent de terreur quand le danger est passé. Ai-je trouvé que sur les champs de bataille les braves n'assaillent jamais les prétendus ou ne mutilaient jamais les morts, mais que les poltrons et les bravaches en le sont toujours.

Je ne puis maintenant me rappeler l'acte, mais Shakspeare raconte que le pauvre Falstaff, le prince des politiques, ressuscitant après avoir tué le mort, se mit à poignarder le corps de Percy et à le traîner en triomphe pour montrer sa valeur. De même aujourd'hui, quand la rébellion est abattue, beaucoup de Faux-fil surtout de l'obscurité pour manifester leur valeur et cherchent à obtenir des applaudissements pour des honneurs qu'ils n'ont jamais mérités. Quant à moi, je ne cours pas après la popularité et je ne demande pas de récompense, mais je désire que le département de la guerre lisse à la publique mes lettres et mes rapports, j'affirme que mes rapports officiels ont été supprimés à dessein, et que toute la puissance de la presse périodique a été méchamment soulevée contre moi.

Je veux la paix et la sécurité et le retour à la loi et à la justice des limites du Maine aux Rio Grande, et si cet état de choses n'existe pas maintenant substantiellement, cela vient de raisons d'Etat ou de cause de nous intelligence.

Il peut paraître étrange qu'un homme qui n'a qu'une réputation de soldat, ait voulu s'occuper du soin de restaurer le pouvoir civil du gouvernement et la juridiction permanente des cours fédérales, lorsque cet difficile de découvrir dans le fait aucune ignorance [illegible] Mais quand M. Chase [illegible] de Cincinnati, m'avertit que, dans ce but, surtout quand la victime [illegible] est engagée en loin à remplir ses devoirs dans un service public qui dépend d'eux, mais il y a une consolation à savoir que la vérité est au fond d'un puits : les yankees ont assez de persévérance pour aller la chercher.

Votre W. T. SHERMAN.

Une correspondance de Montgomery au *Herald* donne les détails de l'expédition de Grierson dans l'Alabama. Il passa par Greenville, laissant 400 milles et atteignit Montgomery le 10 courant, après avoir détruit une grande quantité d'approvisionnements rebelles.

Le 3 le gouverneur Watts fut arrêté et amené à Montgomery.

Le peuple de l'Alabama paraît content de la situation et des meetings unionistes qui réunit beaucoup de gens dans diverses parties de l'Etat.

LETTRE DU GEN. WARREN.

Il demande à connaître la raison de son renvoi.

New York, 25 mai—Le général Warren a publié une lettre au sujet de son renvoi du commandement de 5e corps. Il dit qu'il a été rappelé après la bataille des Cinq Fourches et qu'aucune fait ne lui a pas été donné. Il a demandé au général Sheridan la raison de son renvoi et il ne put ou ne voulut en donner une. Il a alors rapporté au général Grant qui lui a donné un autre commandement.

Il a, en conséquence, demandé une investigation de la 9 Avril et le 22 il n'avait pas encore obtenu une cour d'enquête, mais il a été placé au commandement du département du Mississippi. Il expose alors en détail l'opinion de Lee arrivé et il paraît qu'il reçu un ordre de Meade pour se rapporter à lui après sa jonction avec Sheridan, ce qu'il fit, en contribuant pour sa part au gain de la bataille des Cinq Fourches. Peut-être est-ce là son offense ? Il avait obéi au général Meade après avoir été placé sous le commandement de Sheridan.

Une dépêche de Washington au *Times* dit que le général Custer prend le commandement du département de Missouri qui embrasse les Etats de Missouri et de l'Arkansas. Merritt va le suivre, avec la 2e division du corps de cavalerie.

Hazen succède à Logan dans le commandement du 5e corps. Logan prend le commandement de l'armée du Tennessee.

Bruit de la capture du gouverneur Letcher.

Discours du général Sherman à New York

New York, 25 mai—Le bruit se répand que le gouverneur Letcher a été capturé par quelques hommes de Torbitt.

Il y a eu une grande démonstration hier en l'honneur du général Sherman. Il a fallu longtemps pour décider le vieux héros à se faire voir, la foule qui était immense n'a pas voulu recevoir d'excuse : ainsi il a fallu qu'il répondît aux complaintes et aux hommages empressés de ses concitoyens. Il a fait un discours très-bref, exprimant l'espoir sincère que maintenant que la guerre est finie, ses compagnons d'armes reprendront avec empressement le cours de leurs occupations paisibles et y mettront une bonne volonté et une énergie qui puissent rendre à l'Union la prospérité et le bonheur dont elle jouissait avant une rébellion qui a été si effectivement écrasée.

Marchés de New York.

New York, 25 mai—L'argent est facile à 5 et 6.

Les sterlings sont à 107 7/8 pour de l'or.

L'or, ouvert à 136, a été vendu à 136 3/8 et a fermé à 137 7/8.

Le coton est languissant à 52 et 53 cents

La farine a baissé de 20 à 25 cents.

La situation.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis* :

Anarchie signifie à proprement parler *non gouvernement*, par extension l'on emploie ce terme pour désigner l'état d'un pays où règne la confusion. Quoique un gouvernement régulier fonctionne à Washington, bien que la tranquillité des rues ne soit pas troublée dans les villes et que la paix soit rétablie on à peu près à l'Est du Mississippi, on peut dire que l'anarchie règne aux Etats Unis, ainsi parmi les gouverneur, du moins parmi les gouvernants.

Aucun fonctionnaire ne sait au juste jusqu'où s'étendent ses attributions, la loi est souvent violée ou éludée ; les gouvernants se méprisent là où le pouvoir appartient aux autorités civiles, la plupart sont maîtres absolus où ils se trouvent, et appliquent leurs idées dans le district à la tête duquel on les a mis, sans se soucier de savoir si ces idées concordent avec celles de leurs collègues ou celles du gouvernement central ; des commissions militaires remplacent les tribunaux réguliers, des conflits de juridiction éclatent à tout moment.

Dans les Etats où la paix n'a jamais été troublée, comme l'Etat de New York, il est difficile de dire qui gouverne, de l'autorité militaire ou de l'autorité civile, du général Dix ou de M. Hunter. En Californie, le général McDowell, simple commandant militaire, supprime des journaux et saisit leur matériel ; attentant ainsi à la propriété.

Dans les Etats frontières, on ignore quels droits sont sous l'empire de la loi martiale, quels districts en sont exempts. A cet égard, le passage suivant de l'interrogatoire du général Grant par la commission militaire est instructif. Il s'agissait de savoir si la loi martiale existait ou non au Sud d'Annapolis !

D—Eu vertu de quel ordre la loi martiale existe-t-elle au sud d'Annapolis ?

R—Je n'ai jamais vu l'ordre. *C'est simplement une interprétation.*

D—Ce n'est qu'une interprétation ?

R—Oui, ou est d'opinion que l'ordre existe.

D—N'avez vous jamais vu d'ordre constatant ce point ?

R—Jamais.

D—Et ne savez vous pas qu'il ordre de ce genre existe ?

R—Non, je n'ai jamais vu d'ordre pareil.

Ainsi, voilà le lieutenant-général des armées fédérales, qui ignore absolument en vertu de quelle autorité la loi martiale existe au sud d'Annapolis, et qui confesse qu'elle n'est fondée que sur une interprétation, que opinion de M. tel ou tel. La loi martiale n'a donc même plus besoin d'être proclamée pour être en vigueur. Elle est, et cela suffit. C'est en partie sur ce fait que l'on se fonde pour justifier le procès des conspirateurs par un tribunal d'exception.

Si les Etats du Nord et du Centre sont irrégulièrement administrés, c'est bien pis dans les Etats conquis, où toutes les questions politiques se compliquent d'une question sociale. Ici, un général nouvelle interdit aux noirs l'accès de ses troupes, là, il les autorise à les haïssier. Sur le littoral virginien, le général Gordon traite la question du travail d'une façon ; le général Schoepf la traite d'une autre dans la Caroline du Nord. Il est encore un autre système qui prévaut dans la Louisiane. Les planteurs ont encouragé avec leurs anciens esclaves, ceux ci commencent par s'attiser des paroles de rigueur de la part de certains officiers du Nord. Les Etats sont sans gouvernement et sans ressources. Dans ceux dont on a ébauché la reconstruction, il y a déjà lutte entre les autorités locales et celles des Etats-Unis, ainsi que nous l'avons vu récemment à la Nouvelle Orléans. Il y a nulle part d'unité d'action, nulle part de système dans les réglements. Partout l'arbitraire individuel se substitue à la loi. Si cet état n'est pas l'anarchie, par quel terme faut-il donc le définir ?

Si l'anarchie est dans les faits, elle n'est pas moins dans les esprits. Les médecins qui prétendent guérir les maux du pays sont en grand nombre, mais il n'y en a pas deux d'accord entre eux, ce n'est pas faute de médecins que l'Union est malade, c'est parce qu'elle en a trop. Ils agissent sans série concertée et appliquent leur remède à tort à travers. La constitution subsiste toujours, et c'est en son propre nom qu'on la viole, on ne manque jamais de l'invoquer pour autoriser les actes les plus contraires ; la lettre est à son esprit. Le pouvoir judiciaire, dont M. de Tocqueville considérait l'indépendance comme la plus certaine garantie de la liberté aux Etats Unis, n'a plus d'indépendance, et l'autorité militaire empiète sur les remontrances ou sur ce comme son arrêtée. On l'a vu jeter dans une prison un juge fédéral, coupable d'un crime de ne pas partager les passions de la majorité et de n'interroger que la justice et la raison, on encourage la délation, on remue la canonnie, la haine et la vengeance, on suspecte les intentions les plus droites et les plus pures quand elles relèvent de pièces devant les tribunaux de conscience de certaine nouvelle.

Il appartient au gouvernement, et surtout au Président, de mettre du terme à un pareil état de choses. Qu'il rende à la loi tout son empire dans les Etats où la paix a toujours été maintenue et où le maintient le veut toujours. Qu'il encourage qui se mettent sous façon à la plus les véritables autorités. Qu'il se hâte d'adopter pour les Etats conquis un plan uniforme de reconstruction, pour laisser le sort de cette grande question à l'arbitraire des individus pour lesquels les maîtres donnée ou rigoureuses sont souvent une question de vie ou de mort. Qu'on avise au plus vite à régulariser la situation des nègres, sans quoi leur liberté deviendra fatale à leurs anciens maîtres et à eux mêmes. M. Johnson, depuis six semaines, a eu le temps de mûrir les graves questions en suspens, sur lesquelles il n'avait d'ailleurs pas été sans réfléchir avant son avènement. Le temps presse, la guerre est finie, l'autorité a plus de raison d'être nulle part, on espère à ou retour vers l'ordre et la régularité. C'est à M. Johnson à prouver qu'il est possible de revenir au régime des lois, après qu'on en est définitivement écarté.

LE CONCERT DE CHARITÉ.

Nous avons déjà annoncé le grand concert de charité qui a été organisé par les dames de la Nouvelle-Orléans, dans les circonstances [illegible] en si pressant besoin de dollars [illegible] Nous [illegible] seulement pour la recommander au public de la Nouvelle Orléans, dont la bienveillance ne se lasse jamais comme nous en avons eu [illegible] de preuves depuis quatre ans, mais, cependant, il est juste de dire quelques mots de la solennité musicale en elle-même. On sait que le concert se donne demain dans la salle de l'Opéra, avec le concours d'un grand nombre de dames, de demoiselles et de messieurs de notre ville qui se sont fait un devoir et un plaisir de mettre le concours de leurs talents et de leurs jolies voix à la disposition des organisatrices de la soirée. Pour la partie instrumentale nous aurons deux ouvertures par l'orchestre dirigé par M. L. Prévost, et deux duos concertant pour deux pianos par messieurs H. [illegible] et L. [illegible], [illegible] dont le remarquable talent a été appréciée par tous ceux qui ont assisté aux concerts de charité donnés depuis trois ans. La partie vocale comprend l'air de " Ah! mon Fils du *Prophète*, et un air de *Charles VI* par Mlle Fleury, que nous avons ainsi le plaisir d'entendre encore une fois ; divers solos et duos par Mlles A. D., de R.... et Mlles M.... et A.... et Mlle L. *Cosner de la Charrie*, chanté par cinquante dames et demoiselles. Le programme est, comme on le voit, assez attrayant pour attirer même les indifférents, et à plus forte raison ceux qui sont sympathiques au but de l'entreprise.

CHRONIQUE LOCALE

LA QUESTION DU SHERIF—Le juge Duplantier a rendu, hier, un décret dans l'affaire du mandamus. On sait que M. Charles Benoven a été nommé par le gouverneur Wells, shérif de la paroisse d'Orléans, mais que M. Wreuhowsky, secrétaire d'Etat, refusait de signer la commission.

La cour a décidé que le gouverneur ne peut pas créer une vacance, mais qu'il a le droit d'en remplir une qui a été créée légalement par une démission, ou mort ou par la destitution votée par une majorité des deux chambres de la Législature.

Le mandamus est refusé.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Le juri chargé de juger Paulina Gabriel, qui était accusée de vol de linge évalué à deux cents piastres, n'a pu s'accorder sur un verdict.

Henry Matthoff a été déclaré coupable d'avoir battu et blessé M. Roeder.

Mme Murphy, Mme Fahey et Hennessy que Mme Spellmon accusait d'avoir illégalement obtenu une malle contenant une valeur de dix mille piastres et volée près de la gare du chemin de fer, au retour de la poignonnée de Mobile, ont été jugés hier. L'affaire n'était pas décidée à une heure avancée.

SENTENCE—Mich Hanke et Adam Ehmig, reconnus coupables d'avoir illégalement achetés des mulets du gouvernement, ont été condamnés chacun, par le Prévôt, à trois cents piastres d'amende ou à cinq mois de travaux forcés.

La défense a demandé une nouvelle audition de cause au nom de Hanke.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—Le juge n'a pas voulu accorder la nouvelle audition de cause que demandaient les réclamants du sloop "Telemaco" et de cargaison.

Les Etats Unis contre quatre terrains de J. Finney—La réclamation est mise hors de cour. Le réclamant devra acquitter les frais du procès.

Les Etats Unis contre cinq terrains de M. J. Smith. Les intervenants sont autorisés à répondre aux questions qui leur ont été posées.

Les Etats Unis contre six terrains de T. J. Semmes, cinq terrains de M. J. Smith, trois terrains de W. Adams, dix-sept terrains de H. St. Paul et les propriétés de Saml. Boyd. La compagnie d'assurance mutuelle des Marchands a obtenu les sommes qu'elle réclamait, avec intérêt, privilèges, hypothèques, etc,— contre les propriétés de T. J. Semmes, $1,500 ; contre celles de M. J. Smith, $3000 ; contre celles de D. W. Adams, $3750 ; contre celles de H. St. Paul, $1969.

Le juge s'ordonné que toutes procédures contre deux terrains réclamés par Mme Myra Clark Gaines fussent suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Leçons de chant.—L'un de nos professeurs de chant les plus distingués, Mme Ch. Boudousquié, revenue récemment à la Nouvelle-Orléans, annonce qu'elle vient de reprendre ses leçons de chant. Cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction dans le monde musical de notre ville où l'on a en tant d'occasions d'apprécier le mérite et l'excellente méthode d'un professeur qui y a laissé de si sympathiques souvenirs.

RESTAURANT DE RICHELIEU.—L'ouverture du magnifique restaurant de Richelieu, tenu par M. Prosper Levy, rue du Canal No 174, entre les rues Baronne et Philippe, aura lieu samedi prochain 3 juin. Il y aura un salon de lunch et de raffraîchissements pour les dames et un restaurant servi à l'instar des meilleurs restaurants de Paris. Au premier étage il y aura un restaurant pour les messieurs. M. Lévy annonce qu'il ne négligera rien pour mettre son établissement sur le pied le plus élevé sous tous les rapports.

Emprunt des Etats-Unis—On verra par une annonce insérée dans nos colonnes que M. J. M. G. Parker, 136 rue Gravier, agent local pour l'emprunt des Etats Unis du 7/30, est prêt à recevoir des souscriptions au dit emprunt et à délivrer de suite les obligations aux souscripteurs.

FEUILLETON.

LES JALOUX.

LE GENERAL CHARDIN.

PAR A. DE GONDRECOURT.

XXXV.

Incroyable, mais m'arrive d'un geste qui me fait pour ma raison, tant il était passionné.

—Comment savez-vous cela ? m'est-elle de moude. Qui donc vous a vendu leur secret ?

La question m'a bien un peu ébouriffé, mais je me suis remis de suite.

—Satan que mon ! a des secrets pour ses intre, sinon répondu. Jules, est vrai. Mademoiselle se voit adoré d'une comtesse qui de jeune a en tête, et, pour le moment, il est toqué d'un comte. Ce ne sera qu'un caprice, je le sais malheureusement bon et y couper court. Bref, il m'a nuvement raconté son bonheur. Je lui ai promis le silence, et tu vois, mignonne, si je suis le tien cacher.

—J'ai, m'a-t-elle dit de cette voix qui donne étrangle, nous avons fait un rêve, quand c'est les jolies qui parlent aux fleurs de leur entrailles. J'ai... [illegible]

—Bien entendu, elle—belle, si je apparle, que mon pauvre Jules n'a rien à craindre de ton chagrin. C'est un agneau, vous-tu, il est sans malice. La sirène l'affole et il répond aussitôt avant.....

—Votre fiancé m'est plus rien, m'a-t-elle dit d'un ton superbe. Et je n'ai pas à faire à lui Sophie.

—Dieu l'entende ! s'écria Jules. Continuez d'aller aux informations. Sicuse ce que prend Lucie ? Il m'a dit que cette comtesse [illegible]

—M'a dit enfant, hasard, tiens-tient Mme Bernard, et tu vas le confesser en le bonne heure. Je ne lui ferai cachette [illegible] de trop ! Est-ce que vraiment tu m'aimé de la Chardin ?

—J'ai que Lucie a le cœur, répondit Jules avec [illegible] ; mais j'ai bien autre chose en tête. J'ai fait semblant de [illegible] tu vas fou. Que voulez vous ? [illegible] ? Je ne puis [illegible]

—Ah ! maintenant, reprouvé Bernard, trouvez-moi la [illegible]. Les jus [illegible] de la vie [illegible] ! Ah ! [illegible] Jules, [illegible] Bernard [illegible] Jules [illegible] Bernard [illegible] Jules [illegible] Bernard [illegible] Jules